

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 août 2019

CP2019_08_18
id. 4692

Le 27 août 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PLAN D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR 2019

Le Département de Tarn-et-Garonne participe annuellement au plan départemental d'actions de sécurité routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2019, le Département de Tarn-et-Garonne pourra être partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de 10 000 €.

I - PROGRAMME LOCAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2019

Enjeu « impliqués de 11 à 15 ans »

« Enjeu sécurité des déplacements domicile-collèges »

Il s'agit d'une action menée en partenariat avec la prévention routière, visant à faire prendre conscience aux nouveaux collégiens du danger relatif aux déplacements domicile-collèges, avec une participation du Département de 2 200 €, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

Enjeu « Deux roues motorisés » : 15 interventions

Le Département de Tarn-et-Garonne participe à des actions d'éducation et de prévention auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés dans les établissements scolaires et militaires ou lors de différentes manifestations motocyclistes.

Ces actions sont conduites en partenariat par le service coordination sécurité routière de l'État (Préfecture / DDT 82), les forces de l'ordre (police, gendarmerie) et la Fédération française des motards en colère (FFMC 82).

La participation du Département est valorisée par la remise de lots promotionnels tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous... remis aux lauréats par un élu du Département.

Pour l'année 2019, il est prévu de reconduire ces actions. La réalisation de ces actions nécessite un montant de 2 800 €.

Enjeu « sensibilisation au risque routier des lycéens » :

Le document général d'orientations 2018-2022 relatif à la sécurité routière, a été cosigné le 10 avril 2018 par l'État, représenté par Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne et Madame la Procureure de la République du Tribunal de grande instance de Montauban, les communes, représentées par le Président de l'Association des Maires et le Département de Tarn-et-Garonne. Dans ce cadre, l'action proposée vise à cofinancer une action de sensibilisation aux équipements des lycéens nécessaires en deux-roues motorisés, à l'usage du téléphone portable en situation de conduite et au port de la ceinture de sécurité.

La part de financement apportée par le Département de Tarn-et-Garonne à cette action initiée par le lycée Antoine Bourdelle s'élèvera à 1 000 euros.

Actions de la Prévention Routière

La prévention routière participe à de nombreuses actions de sécurité routière.

Pour l'année 2019, il est proposé une intervention du Département à trois niveaux :

- Aide au fonctionnement des pistes d'éducation routière. Cette subvention permet le financement de frais nécessaires au fonctionnement des pistes, ainsi que la maintenance des véhicules utilisés à cette occasion, dans le cadre des interventions dans les écoles et les collèges.
- Aide au Département pour la poursuite de l'établissement d'un plan de prévention de risque routier (PPRR) pour les agents de la collectivité à l'organisation de participation à des conférences thématiques sur la sécurité routière.
- Aide pour la mise à disposition des écoliers et des collégiens de la documentation concernant la sécurité routière, adaptée aux enfants et aux adolescents.

Le montant global d'aide au bénéfice de la prévention routière s'élèverait à 1 500 €.

Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux »

Le Département souhaite, dans le cadre des actions 2019, poursuivre son action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et stupéfiants et favoriser les opérations « capitaine de soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association R.E.V. (Rentrez En Vie) répond complètement à ces objectifs en sensibilisant et faisant prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas, lors de soirées festives.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi aux adultes fréquentant les boîtes de nuit et les lieux festifs, qui désignent un chauffeur s'engageant à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du Département, marquée par une aide financière de 2 500 €, permettra d'aider cette association qui se mobilise fortement pour lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation excessive d'alcool.

III - SYNTHESE DES PROPOSITIONS

Actions	Montant	Décisions
- Sécurité des déplacements domicile-collèges	2 200,00 €	
- Enjeu Sensibilisation au risque routier des lycéens	1 000,00 €	
- Enjeu Deux Roues Motorisés	2 800,00 €	
- Aides à la Prévention Routière	1 500,00 €	
- Opérations « Capitaine de Soirée » avec R.E.V.	2 500,00 €	
TOTAL	10 000,00 €	

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la signature du document général d'orientations 2018-2022 relatif à la sécurité routière cosigné le 10 avril 2018 par l'État, les communes et le Département,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, la participation du Département pour un montant global de 10 000 € dans le cadre des actions de sécurité routière suivantes pour 2019 ainsi réparties :
 - Sécurité des déplacements domicile-collèges 2 200 €
 - Enjeu sensibilisation au risque routier des lycéens 1 000 €
 - Enjeu deux roues motorisés 2 800 €

- Aide à la prévention routière1 500 €
- Opérations « capitaine de soirées » avec R.E.V (rentrez en vie)..... 2 500 €
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées aux articles suivants du budget départemental :
 - 6135 – sous-fonction 221 pour l’enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges »,
 - 6238 – sous-fonction 18 pour l’enjeu « deux roues motorisés »,
 - 65684 – sous-fonction 18 pour les enjeux « sensibilisation au risque routier des lycéens », « prévention routière » et « Alcool, stupéfiants, comportements délictueux ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC